

FAITS DIVERS

Cambriolage à Cimiez : prison ferme pour deux incorrigibles

Le tribunal pour enfants les avait à maintes reprises avertis et même condamnés. La justice des adultes, devant tant de constance, ne les a pas ratés. Sofiane Ben Mansour, 20 ans, coupable d'un cambriolage dans un appartement de Cimiez le 2 septembre dernier, a écopé hier de trois ans de prison dont 18 mois avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve.

Son complice, Saïd Chakhar, 19 ans, (14 mentions à son casier judiciaire), a été condamné à trois ans de prison dont un avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve.

La victime, qui récupéré l'ensemble de ses biens, s'est constituée partie civile sans demander de dommages et intérêts. « *Tout a été mis sens dessus dessous mais rien n'a été cassé. Je suis surtout venu pour savoir s'ils avaient prémédité leur coup, s'ils nous ont espionnés* », explique-t-elle.

Ben Mansour affirme qu'il a agi par opportunité. La porte d'entrée semblait facile à ouvrir. Il n'a pas eu le temps d'écouler son butin. Une patrouille de police l'a repéré avec son compère près du musée Chagall, des sacs de sport bien remplis : ordinateurs, parfums, télé-

phones portables, cartouches de cigarettes, bijoux... « *Au moment du contrôle, M. Chakhar prend la fuite. Et dans la confusion, c'est au tour de M. Ben Mansour de prendre la poudre d'escampette* », rappelle la présidente du tribunal, Annie Bergougnous. « *Est-ce une attitude d'innocent ?* » interroge la magistrate.

L'un avoue, l'autre pas

Les deux suspects ont laissé dans la bataille un blouson et une carte d'identité. Ben Mansour est interpellé deux jours plus tard à son domicile. Il persiste à contester les faits. Chakhar se livre éga-

lement à la police. Il s'est fait teindre les cheveux entre-temps et se dit innocent.

À l'audience de comparution immédiate, la procureure Corinne Savonne requiert deux ans dont un avec sursis à l'encontre des deux cambrioleurs. Ben Mansour, défendu par M^e Adrien Verrier, avoue finalement le vol. Au contraire de Chakhar, soutenu par M^e Laetitia Germanetto qui plaide la relaxe.

Une stratégie risquée qui vaut à ce dernier 6 mois de prison de plus que son complice.

CH.P

chperrin@nicematin.fr